

# **Programme de plafonnement et d'échange de la Californie et système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec**

## **Vente aux enchères conjointe n° 42 de février 2025 Rapport sommaire sur les résultats**

**Publié le 26 février 2025**

### **Contexte**

Le California Air Resources Board (CARB) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec ont tenu une vente aux enchères conjointe d'unités d'émission<sup>1</sup> de gaz à effet de serre le 19 février 2025. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission de millésime présent (2025) et de millésime futur (2028). Les renseignements contenus dans le présent rapport assurent la transparence du programme, tout en respectant la protection des renseignements confidentiels de chaque participant à la vente aux enchères.

Avant la certification de la vente aux enchères, le personnel du CARB et du MELCCFP, en collaboration avec le surveillant de marché externe, ont évalué les offres soumises, surveillé le déroulement de la vente et déterminé que ceux-ci respectaient les exigences du règlement de la Californie sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission et celles du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (« les règlements »).

Le surveillant de marché externe a notamment fait les observations et les recommandations suivantes :

Le surveillant de marché indique que les résultats de la vente aux enchères ont été calculés en respectant la réglementation en vigueur et une logique économique appropriée. Il confirme, selon les données disponibles, les résultats de la vente aux enchères établis par l'administrateur de la vente : le prix de vente final et les quantités d'unités d'émission de millésime présent et de millésime futur adjudgées aux participants. L'algorithme de la vente aux enchères a respecté les règles concernant les obligations relatives aux garanties financières. Le surveillant de marché n'a pas observé de failles dans la sécurité ou dans les protocoles de communication. Il recommande que le CARB et le MELCCFP approuvent les résultats de la vente aux enchères du 19 février 2025.

Les revenus générés par la vente aux enchères ne figurent pas dans le présent rapport en raison du processus portant sur le taux de change utilisé pour calculer les revenus finaux d'une vente aux enchères conjointe. Deux devises, soit le dollar américain (\$ US)

---

<sup>1</sup> Les « unités d'émission » réfèrent à « allowances » dans la réglementation de la Californie et aux « unités d'émission » telles que définies dans la réglementation du Québec.

et le dollar canadien (\$ CA), sont acceptées lors de la soumission des offres. Une fois que l'ensemble des paiements auront été reçus, et suivant les instructions des gouvernements participants (la Californie et le Québec), l'administrateur des services financiers effectuera une conversion d'une quantité limitée d'argent en utilisant le taux de change en vigueur avant de transférer les revenus aux gouvernements participants.

L'administrateur de services financiers distribuera les revenus de la vente aux enchères aux gouvernements participants une fois qu'il aura reçu l'ensemble des paiements des enchérisseurs qualifiés. Les gouvernements participants recevront les revenus de la vente aux enchères le 18 mars 2025. Conformément au règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la Californie, les entités qui ont mis des unités d'émission en consignation seront payées en dollars américains pour chaque unité d'émission vendue. Les renseignements sur les revenus reçus par les gouvernements participants seront publiés après la fermeture complète de la vente aux enchères.

La Californie doit recevoir sa part des revenus de la vente aux enchères uniquement en dollars américains. Le Québec recevra quant à lui ses revenus respectifs en dollars canadiens uniquement. Ainsi, le montant total des revenus reçus par les gouvernements participants pour la vente d'unités d'émission peut varier, et ce, de façon positive ou négative, selon le taux de change en vigueur au moment où les paiements sont effectués. Les renseignements concernant le montant final des revenus transférés seront publiés de façon indépendante par chacun des gouvernements participants le 18 mars 2025.

### **Résultats de la vente aux enchères**

Les tableaux ci-dessous contiennent les principaux renseignements et données concernant les résultats de la vente aux enchères. Le troisième tableau présente un sommaire des statistiques sur les offres acceptées dans le cadre de la vente aux enchères. Veuillez vous référer aux notes explicatives présentées après la liste des enchérisseurs qualifiés pour une description des données présentées ci-dessous.

**Tableau 1: Unités d'émission mises en vente lors de la vente aux enchères conjointe de février 2025**

Descriptions des unités d'émission mises en vente	2025	Total du millésime présent	2028
Entités de la Californie (unités consignées)	21 668 871	21 668 871	
CARB	23 634 474	23 634 474	5 682 500
Unités d'émission mises en consigne par le Québec <sup>2</sup>	77 490	77 490	
MELCCFP	6 085 193	6 085 193	1 165 250
<b>Nombre total d'unités d'émission mises en vente</b>	<b>51 466 028</b>	<b>51 466 028</b>	<b>6 847 750</b>

**Tableau 2 : Unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères conjointe de février 2025**

Descriptions des unités d'émission vendues	2025	Total du millésime présent	2028
Entités de la Californie (unités consignées)	21 668 871	21 668 871	
CARB	23 634 474	23 634 474	5 682 500
Unités d'émission mises en consigne par le Québec	77 490	77 490	
MELCCFP	6 085 193	6 085 193	1 165 250
<b>Total des unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères</b>	<b>51 466 028</b>	<b>51 466 028</b>	<b>6 847 750</b>

<sup>2</sup> Unités d'émission allouées gratuitement destinées à la vente aux enchères par le Québec en application de l'article 46.8.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**Tableau 3 : Données sur la vente aux enchères conjointe de février 2025**

Données sur la vente aux enchères	Millésime présent	Millésime futur
Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente	1,74	1,84
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs <sup>3</sup>	83,31 %	59,49 %
Indice de Herfindahl-Hirschman	565	704

**Résumé des offres acceptées**

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en \$ US et en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en \$ US ou en \$ CA. L'équivalent en \$ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est calculé en fonction du taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en \$ US sont converties en \$ CA arrondis au cent près. Le taux de change de la vente aux enchères était de 1,4193 (\$ US vers \$ CA).

**Tableau 4 : Statistiques sommaires des offres admissibles acceptées**

Statistiques	Vente d'unités de millésime présent	Vente d'unités de millésime présent	Vente d'unités de millésime futur	Vente d'unités de millésime futur
	(\$ US)	(\$ CA)	(\$ US)	(\$ CA)
Prix de vente minimal	25,87	36,72	25,87	36,72
Prix de vente final	29,27	41,54	28,00	39,74
Offre maximale	64,00	90,84	50,00	70,97
Offre minimale	25,87	36,72	25,87	36,72
Offre moyenne	32,71	46,43	29,36	41,67
Prix médian	31,01	44,01	28,09	39,87
Prix de l'unité d'émission médiane	30,00	42,58	28,00	39,74

<sup>3</sup> En Californie, les « émetteurs » sont désignés sous l'appellation « entreprises visées » et « participants volontaires ».

### Liste des enchérisseurs qualifiés

Un enchérisseur qualifié est une entité qui a rempli une demande de participation à la vente aux enchères, qui a soumis une garantie financière<sup>4</sup> acceptée par l'administrateur de services financiers et qui a été approuvée par le CARB ou le MELCCFP. Les enchérisseurs qualifiés peuvent avoir participé ou non à la vente aux enchères.

No CITSS	Dénomination sociale
CA3185	AC Carbon LP
CA1827	ACT Commodities Inc.
CA1185	Aera Energy LLC
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA3235	Amet Partners, LP
CA3837	ATNV Energy, LP
CA2759	Bellus Ventures II LP
CA1180	BNSF RAILWAY COMPANY
CA3101	Boston Energy Trading and Marketing LLC
CA1913	BP Products North America Inc.
CA3065	Braeswood Carbon Partners, LP
CA2935	Brookdale Receivables LLC
CA1108	California Resources Elk Hills, LLC
CA1119	Calpine Energy Services, L.P.
CA1075	Chevron U.S.A. Inc.
CA1112	Citigroup Energy Inc.
CA1732	City of Long Beach, Public Utilities Department
CA1038	City of Palo Alto
CA1344	City of Shasta Lake
CA1166	City of Vernon, Vernon Public Utilities
CA2141	Clean Energy
CA1110	Constellation Energy Generation, LLC
QC1901	Coopérative de solidarité Carbone
CA3095	Diameter Master Fund LP
CA3307	DRW Investments L.L.C.
CA1091	DTE Energy Trading, Inc.
CA2809	ECP Opportunity Fund II LLC
QC1384	Énergie Valero Inc.

<sup>4</sup> L'expression « garantie financière » désigne la « bid guarantee » décrite dans le règlement de la Californie et la « garantie financière » au sens du règlement du Québec.

<b>No CITSS</b>	<b>Dénomination sociale</b>
QC2586	ÉNERGIES SONIC INC.
QC1502	Énergir, s.e.c.
CA1824	Engelhart CTP (US) LLC
QC2711	Formica Canada Inc
CA1081	Foster Poultry Farms
CA3324	Freepoint Commodities LLC
CA3228	Garberville Gas Corporation
CA3287	Global Carbon Opportunity (SPV) Fund LLC
CA3707	Grove Carbon Fund I LP
QC3860	Hamel Propane Inc.
QC2501	Harnois Énergies Inc.
CA1026	Hilmar Cheese Company
CA3311	HP Carbon, LLC
QC1359	Hydro-Québec
CA1293	J. Aron & Company LLC
CA1727	Jaco Oil Company
CA2932	Kcarbon Holdings LLC
CA3208	Klima Holdings I LLC
QC1431	Lantic Inc.
QC1730	Les Produits Pétroliers Norcan S.E.N.C
CA1233	Liberty Utilities (CalPeco Electric) LLC
CA3121	Liminality Partners LP
CA3641	LMR Master Fund DD LLC
CA1111	Los Angeles Department of Water & Power
CA1104	Macquarie Energy LLC
CA3264	MARATHON PETROLEUM COMPANY LP
CA2645	Mercuria Energy America, LLC.
CA3248	Merritt Point Environmental Opportunities Fund LP
CA3270	Metacapital Carbon Fund, LP
CA1261	Midstream Energy Partners (USA), LLC
CA3032	Molecule Ventures LP
CA1239	Morgan Stanley Capital Group Inc.
CA2232	Musket Corporation
CA1302	Naftex Operating Company
QC2107	NGL Supply Co. Ltd.
CA1191	Northern California Power Agency

No CITSS	Dénomination sociale
CA3237	Northern Trace Capital LLC
CA2904	PABCO Building Products, LLC
CA1046	Pacific Gas and Electric Company
CA2046	Pacific Gas and Electric Company
CA3165	Pacific Summit Energy LLC
CA1034	PacifiCorp
CA2106	PBF Energy Western Region LLC
CA2923	PCAF I LLC
CA1279	Phillips 66 Company
CA3655	Pier61 Environmental LLC
CA3231	Pinnacle Merritt Point Domestic Opportunities LLC
CA1595	Pixley Cogen Partners, LLC
CA1003	Plumas-Sierra Rural Electric Cooperative
CA3759	Pothos Carbon Fund I, LP
CA1505	Powerex Corp.
QC1474	Produits Suncor Énergie S.E.N.C.
CA1834	River City Petroleum
CA1102	Royal Bank of Canada
CA1163	Sacramento Municipal Utility District (SMUD)
CA1760	San Diego Gas and Electric Company
CA1011	San Joaquin Refining Company, Inc.
QC2744	Sanimax ACI Inc.
CA3207	SARHEN CCA LP
CA2175	Sempra Gas & Power Marketing, LLC
CA1251	Shell Energy North America (US), L.P.
CA1031	Silicon Valley Power (SVP), City of Santa Clara
QC2781	Sivaco Wire Group 2004 L.P.
CA2973	Skyview Finance Company, LLC
CA1029	Southern California Edison Company
CA1170	Southern California Gas Company
CA1674	Southwest Gas Corporation
CA1921	Statkraft US LLC
CA3219	Stonehill Institutional Partners, L.P.
CA3220	Stonehill Pacific LLC
QC1873	Superior Gas Liquids Partnership
CA3337	TACenergy, LLC

No CITSS	Dénomination sociale
CA2559	The Toronto-Dominion Bank
QC1377	TransCanada PipeLines Limited
CA2100	Tricor Refining, LLC
CA3182	Uniper Global Commodities North America LLC
CA1635	Valero Marketing and Supply Company
CA1286	Vista Metals Corp
CA1135	Vitol Inc.
QC2174	W.O. Stinson & Son Ltd

### Notes explicatives : résumé des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités de millésime présent

Les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime futur, qui sont présentées dans le présent rapport, sont calculées de la même façon que les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime présent. Il n'y a pas d'unités d'émission mises en consigne par les entités de la Californie ni par le Québec parmi les unités d'émission de millésime futur.

Nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission, par millésime, mises en vente lors de la vente aux enchères d'unités d'émission de millésime présent. Ce nombre comprend les unités d'émission consignées par les entités de la Californie, les unités d'émission mises en vente par la Californie, les unités d'émission mises en consigne par le Québec et les unités d'émission mises en vente par le Québec.
Nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	Nombre total d'unités d'émission en tonnes métriques, par millésime, achetées dans le cadre de la vente aux enchères de millésime présent.
Rapport du total des offres acceptables divisé par le nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission inclus dans toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts) divisé par le nombre total d'unités d'émission de millésime présent mises aux enchères.



Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs	Nombre total d'unités d'émission de millésime présent (par millésime) achetées dans la vente aux enchères par les émetteurs, divisé par le nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères. Un « émetteur » désigne les entités visées ou les entités relevant d'une adhésion volontaire tel que défini dans le règlement de la Californie ou un émetteur ou un émetteur visé à l'article 2.1 tel que défini dans le règlement du Québec.
Indice de Herfindahl-Hirschman (IHH)	L'IHH est une mesure de la concentration des unités achetées par les enchérisseurs par rapport à la vente totale d'unités d'émission de la vente aux enchères (sans égard au millésime). Le pourcentage d'unités achetées par chacun des enchérisseurs est élevé au carré et additionné. L'IHH peut atteindre 10 000, nombre qui représente la situation où 100 % des unités auraient été achetées par un seul enchérisseur ( $100 \times 100 = 10\,000$ ).
Statistiques sur le prix des offres	Les statistiques sont calculées à partir de toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts). Toutes les statistiques sont présentées en \$ CA et en \$ US.
Offre acceptée	Partie restante de l'offre soumise par un enchérisseur une fois cette offre évaluée et réduite (si nécessaire) afin de respecter l'ensemble des limites applicables.
Prix de vente minimal	Le prix minimal acceptable d'une offre pour les unités d'émission de millésime présent en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix de vente final	Prix de vente d'une unité d'émission de millésime présent, en dollars canadiens et américains par tonne métrique, tel que déterminé par le processus de détermination du prix de vente final, et auquel tous les enchérisseurs qualifiés paieront chaque unité gagnée.

Offre maximale	Valeur de l'offre acceptée la plus élevée.
Offre minimale	Valeur de l'offre accepté la plus basse.
Offre moyenne	Valeur moyenne des offres acceptées, calculée comme étant la somme de tous les prix des offres acceptées multipliée par la quantité offerte pour chacune des offres acceptées, divisée par la somme du nombre d'unités de toutes les offres acceptées.
Prix médian	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des offres acceptables se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % des offres se retrouvent en bas de ce prix.
Prix de l'unité d'émission médiane	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % unités d'émission contenues dans les offres admissibles se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % unités d'émission contenues dans les offres admissibles se retrouvent en bas de ce prix.
Taux de change de la vente aux enchères	Taux de change en vigueur lors de la vente aux enchères conjointe qui est fixé le jour ouvrable précédant la vente aux enchères conjointe comme étant le taux de change moyen quotidien le plus récent publié par la Banque du Canada pour le dollar canadien et le dollar américain la veille de la vente aux enchères conjointe.